

Apprendre à nager, c'est développer les compétences nécessaires pour s'adapter à un nouvel environnement (aquatique) afin de s'y déplacer en toute sécurité, sans aide matérielle ou extérieure.

L'individu est ainsi capable de faire face ou de se sortir de situations imprévues. Cela nécessite de développer les capacités suivantes :

- ▶ Produire des entrées volontaires ou répondre à des entrées involontaires (chute) en grande profondeur
- ▶ Flotter
- ▶ Se déplacer sur et sous l'eau
- ▶ S'orienter sur et sous l'eau
- ▶ Produire des apnées supérieures ou égales à 10 secondes et maîtriser les échanges respiratoires.

Apprenez à vos enfants
à nager près de chez vous :

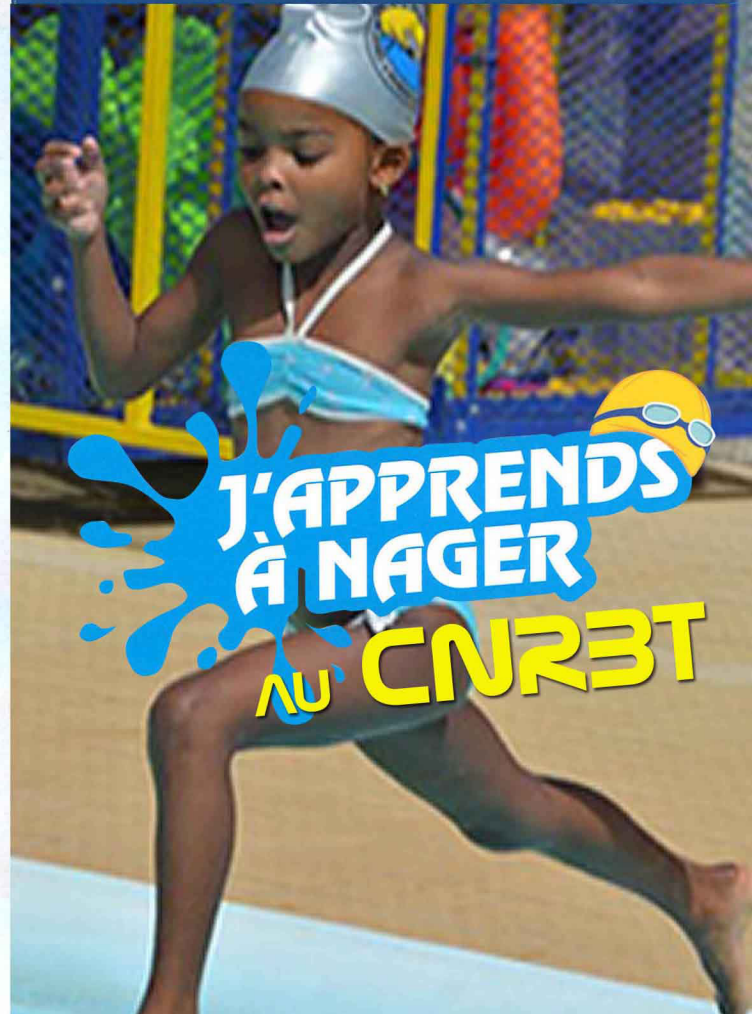


Zone Artisanale de Calebassier - 97100 BASSE-TERRE

☎ : 0590 81 30 38 - 0690 38 31 21

Fax : 0590 99 12 03 - Sites : cnrbtp.com - Mail : cnrbt@wanadoo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique



POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LES SITES

www.sports.gouv.fr
www.ffnatation.fr



Apprendre à nager un enjeu de société

Apprenez à nager à vos enfants pour leur plaisir et leur sécurité !

Dès leur plus jeune âge, faites découvrir à vos enfants le milieu aquatique afin qu'ils puissent l'appréhender dans les meilleures conditions. Vers l'âge de 5 ou 6 ans, vos enfants peuvent développer les compétences nécessaires pour s'adapter au milieu aquatique. Ainsi, au-delà du plaisir de pratiquer une activité physique dans l'eau, ils sont en mesure d'assurer leur propre sécurité.

L'enseignement de la natation, assuré par du personnel qualifié, est proposé au sein des programmes scolaires, des écoles de natation des associations des fédérations sportives et des activités aquatiques municipales proposées par les collectivités.

L'enjeu de cette opération est d'offrir à chaque enfant les compétences minimales permettant d'assurer sa sécurité dans l'eau. Ces capacités sont notamment validées par le test du Sauv'nage de l'École de Natation Française.

Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec la Fédération Française de Natation, a souhaité, pour donner encore plus d'ampleur à cette opération, associer 6 fédérations* membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA). Les Collectivités locales sont également associées à ce dispositif.



Le Sauv'nage est un test qui se présente sous la forme d'un parcours permettant d'évaluer huit compétences successives pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. C'est le sésame pour pratiquer en toute sécurité les activités aquatiques, mais aussi nautiques telles que la voile, l'aviron, le canoë, le surf...

* La Fédération Française Handisport, la Fédération Française du Sport Adapté, la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré.

Le concept L'enseignement de la natation est devenu un impératif de sécurité individuelle et collective.

Chaque club ou collectivité participant à l'opération propose un stage d'au moins 10 heures d'apprentissage de la natation.

La formule d'apprentissage :

- ▶ Le stage d'apprentissage se déroule pendant les vacances scolaires, les week-ends ou lors des temps périscolaires.
- ▶ La durée minimum est de 10 heures et peut être divisée en séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants.
- ▶ Le groupe est composé de 15 enfants maximum.
- ▶ À l'issue du stage, le passage du test Sauv'nage est proposé aux pratiquants afin de valider leurs compétences du Savoir Nager.
- ▶ Les stages sont gratuits, même si une participation symbolique peut être demandée pour couvrir notamment les frais d'assurance.

